

## Comment désactiver un compteur en fin de période ? ?

En fin de période, il est conseillé de désactiver au global les compteurs arrivés à échéance afin qu'ils n'apparaissent plus dans le tableau des compteurs des collaborateurs.

Rendez-vous sur l'écran de paramétrage des absences : **Paramétrage > Absences > Types d'absences > Sélectionnez l'absence en question**

Rendez-vous en bas de page et décochez l'option **Actif**.

Une fois cette action réalisée, le compteur n'apparaîtra plus sur les fiches des utilisateurs. Cependant, le compteur restera à l'état actif en base afin de vous permettre de conserver l'accès aux données lorsque vous effectuerez des extractions.

Vous pouvez constater cet état actif dans l'onglet **Gestion** disponible dans les paramètres du compteur d'absences.



Pourquoi il ne faut pas désactiver le compteur de manière individuelle ?

Si vous procédez à la désactivation d'un compteur pour un utilisateur en particulier (depuis le tableau des compteurs disponible sur sa fiche), alors les données relatives à cet utilisateur n'apparaîtront pas dans vos extractions.

Dans les critères de recherche de l'extraction : **Etat des soldes et crédits**, vous avez la possibilité de sélectionner les compteurs inactifs afin d'extraire les données des compteurs N-1.

Il peut être pertinent de procéder ainsi lorsqu'un utilisateur n'a aucun droit sur un compteur.

From:  
<https://documentation-hyper.ohris.info/> - Documentation oHRis

Permanent link:  
[https://documentation-hyper.ohris.info/doku.php/param\\_conges:comment\\_desactiver\\_un\\_compteur\\_en\\_fin\\_de\\_periode](https://documentation-hyper.ohris.info/doku.php/param_conges:comment_desactiver_un_compteur_en_fin_de_periode)

Last update: 2024/05/02 15:31

